

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2221

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup et M. Boucard

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	23 193 000
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	23 193 000
SOLDE	-23 193 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Atout France est un opérateur de promotion et d'aide à la mise en œuvre des politiques relatives au tourisme en France, Atout France représente chaque année 23 millions d'euros de frais de fonctionnement.

Le Gouvernement Barnier avait envisagé de rapprocher Atout France et Business France qui promeut quant à lui l'industrie et les commerces Français.

Il s'agit désormais de concrétiser ce rapprochement afin de permettre l'émergence d'un opérateur fort, chargé de la promotion de la France et de ses savoir-faire à travers le monde.

Au regard de ces éléments, il convient de rationaliser l'usage de l'argent public en proposant de retirer 23 193 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de la mission « Economie » du programme « Développement des entreprises et régulations ».